**ÉCOLE NOMADE ET DIPLOMATION**

Les parents qui instruisent leurs enfants de 10e, 11e ou 12e année à domicile ont la responsabilité supplémentaire de s’assurer que les conditions relatives à l’obtention du diplôme sont respectées afin que leurs enfants puissent obtenir un diplôme de fin d’études secondaires du Yukon. En outre, les parents et les élèves doivent connaitre les conditions préalables du programme d’études postsecondaires choisi, et veiller à ce que les enfants les satisfassent. Plus de détails sont disponibles sur le site du ministère de l’Éducation du Yukon <https://yukon.ca/fr/diplome-etudes-secondaire>[.](http://www.education.gov.yk.ca/fr/grad-requirements.html) L’obtention d’un diplôme d’études secondaires ne garantit pas à lui seul l’acceptation dans un établissement d’enseignement postsecondaire.

Certains élèves peuvent choisir de se soustraire provisoirement à la vie scolaire afin de voyager ou de travailler avant de poursuivre une formation avancée dans les métiers, ou encore de fréquenter le collège ou l’université. Quel que soit le choix de l’élève, l’École Nomade peut apporter une aide à la planification, notamment pour l’établissement du cheminement postsecondaire et la recherche de soutien financier à la disposition de l’étudiant. Le parent est invité à prendre rendez-vous auprès du conseiller en orientation en communiquant avec les conseillers pédagogiques de la CSFY.

**Aperçu des exigences relatives à l’obtention du diplôme de fin d’études secondaires**

Pour obtenir un diplôme de fin d’études secondaires du Yukon, chaque élève inscrit à un programme menant au diplôme doit réussir certains cours de base, tels que les langues, les mathématiques et les sciences et réussir un examen de numératie et de littératie.

Les conditions relatives à l’obtention du diplôme de fin d’études secondaires sont présentées dans le cadre du cours de planification de la 10e année. Les élèves de la 10e à la 12e année doivent prendre rendez-vous avec le conseiller pédagogique qui organisera une rencontre avec le conseiller en orientation. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le Guide aux parentsdu ministère de l’Éducation : <http://www.education.gov.yk.ca/fr/grad-requirements.html>.

**Bourses et soutien financier**

Les élèves qui reçoivent un enseignement à domicile sont admissibles au programme de Prix d’excellence du Yukon et à la Bourse du Yukon. Toutes les options pour le soutien financier du gouvernement du Yukon sont disponibles à <https://yukon.ca/fr/soutien-financier-etudiants>. Veuillez communiquer avec les Programmes d’aide financière aux étudiants de la Direction de l’enseignement postsecondaire.

Éducation Yukon

C.P. 2703

Whitehorse (Yukon)

Y1A 2C6

867 667-5929

De plus, la CSFY offre des bourses pour lesquelles les diplômés de l’École Nomade sont éligibles. Tous les détails dans la directive Prog-11 qui est dans la section Directives <https://commissionscolaire.csfy.ca/gouvernance/>.